

Profession Conseil en développement durable



Entretien avec Jacques Tartas, Directeur du centre technologique Nobatek à Anglet.

Quel est le rôle de Nobatek ?

Nous sommes un centre de ressources technologiques spécialisé dans l'aménagement et la construction durable. Nous intervenons pour la prise en compte de la qualité environnementale dans les projets immobiliers. Le secteur de la construction produit entre 40 et 50% des déchets, contribue à l'émission de CO₂ à hauteur de 20% et représente environ 40% de la consommation énergétique. Les enjeux du développement durable en matière de construction sont donc considérables. Nobatek a également une mission de conseil auprès des industriels. Nous réfléchissons au développement de nouveaux matériaux et de nouveaux procédés moins énergivores, plus efficaces, qui isolent mieux, qui produisent moins de déchets, etc. Pour cela, notre équipe est pluridisciplinaire : nous comptons des ingénieurs en construction, des ingénieurs thermiques, des ingénieurs en système constructif, un architecte urbaniste, etc.

A quel moment intervenez-vous ?

C'est généralement un promoteur, un architecte, une collectivité ou un bureau d'ingénieurs qui fait appel à nous pour mettre en œuvre une démarche de développement durable à l'échelle d'un quartier ou d'un bâtiment. On intervient parfois très en amont de manière à fau-mir des études qui serviront ensuite au travail de l'architecte. Nous apportons la partie environnementale au projet en réalisant par exemple des études sur l'implantation du site. Nous disposons à cet effet d'outils très spécialisés pour réaliser des simulations qui nous permettent de mesurer à l'avance, dans chaque pièce, la température tout au long de l'année, le taux d'ensoleillement, l'impact environnemental, etc. Tous ces paramètres donnent ensuite la possibilité d'optimiser le projet architectural sur le plan de l'éclairage, de l'isolation thermique, etc. Une fois le projet lancé, nous intervenons également sur la mise en place et le suivi d'un chantier vert, c'est-à-dire pensé pour limiter au maximum son impact sur l'environnement, que ce soit en termes de pollution, de gaspillage des ressources ou d'optimisation des procédés. Le changement climatique et l'épuisement des ressources, ce n'est pas du folklore !

Le Maître d'ouvrage (MOA) est en fait l'entité porteuse du besoin, définissant l'objectif du projet, son calendrier et le budget consacré à ce projet. Le résultat attendu du projet est la réalisation d'un produit, appelé ouvrage. Ainsi, le Maître d'ouvrage exprime des besoins mais n'a pas forcément les compétences techniques nécessaires. Cela peut-être un commune qui veut construire une école, un syndicat mixte, une entreprise qui veut créer un nouveau bâtiment, etc.

Le Maître d'œuvre (MOE) intervient quant à lui dans un second temps. Il est l'entité choisie par le Maître d'ouvrage pour mener à bien le projet - l'ouvrage - dans les conditions de délais, de qualité et de coût fixées par ce dernier conformément à un contrat. C'est le Maître d'œuvre qui est responsable des choix techniques nécessaires à la réalisation de l'ouvrage conformément aux exigences du Maître d'ouvrage. Concrètement, c'est lui qui suit les travaux sur le chantier de l'ouvrage jusqu'à sa livraison finale.